

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAC 564 Actualisation des tarifs des redevances associées aux tournages dans la capitale pour l'exercice 2017.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver l'actualisation des tarifs des redevances associées aux tournages dans la capitale pour l'exercice 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les tarifs des redevances associées aux tournages, joints sous la forme de deux tableaux à la présente délibération, sont approuvés.

Article 2 : La nouvelle tarification sera applicable pour l'exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO